

# S.A CHENIL SERVICE

## Fourrière Animale Agence CHENIL SERVICE (Cotes d'Armor)

Adresse : ZA Ste Croix  
22 190 PLERIN

Tél. 02.96.58.03.72

☎ 02.96.58.03.75



Heures d'ouverture au public : du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,  
Et le samedi : de 9h30 à 12h30.

Les demandes d'interventions (capture, ramassage et enlèvement) de la commune seront prises en compte de 9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi, et de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 le samedi.

Les demandes d'interventions (capture, pose de cage, etc.) seront faites par les services désignés par Monsieur ou Madame le Maire.

### Délais légaux de Garde des animaux en Fourrière (Art. L 211 – 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux non identifiés (sans tatouage ou sans puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une Association de Protection Animale.

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une Association de Protection Animale.

**Rappel** : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement.

### Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (Art. L211-24 du Code Rural), la SA Chenil Service est autorisée à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 :</b>	Forfait fourrière :	81,00 €
	Tatouage au dermographe :	52,50 €
	Identification avec puce électronique :	61,00 €
	Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur :	74,00 €
	Vaccin contre la rage :	34,00 €

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

